

**Monsieur Bruno Le Maire**  
**Ministre de l'Economie, des Finances et de**  
**la Relance**  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12



Le 13 janvier 2021

Monsieur le ministre,

Pour faire face au choc économique lié à la crise du coronavirus, le Gouvernement a mis en oeuvre plusieurs dispositifs exceptionnels permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises dont le prêt garanti par l'Etat (PGE) et le rééchelonnement des crédits bancaires.

Nous avons salué ces mesures prises par votre Ministère pour accompagner nos entreprises à faire face à la fermeture administrative et l'arrêt de leurs activités. Nous savons que l'ensemble des pouvoirs publics est mobilisé pour nous aider à surmonter cette crise sanitaire et économique sans précédent et nous vous en remercions.

Pour autant, ce début d'année 2021 n'offre toujours aucune perspective de réouverture pour nos établissements et la plupart des experts économiques s'accordent pour dire que la reprise d'activité ne débutera véritablement qu'au début de l'été 2021.

Avec l'ensemble des différentes obligations de fermeture administrative ayant frappé notre secteur et censées éviter la propagation du Covid-19, les cafés-restaurants seront pour le moment, restés fermés 5 mois complets et en sous-activité durant 5 autres mois. Les discothèques sont quant à elles, toujours fermées tandis que les hôtels affichent péniblement un taux d'occupation moyen de 15%.

Dans ce contexte de crise économique aiguë, nous sommes alertés par notre réseau départemental sur les difficultés grandissantes rencontrées par des milliers de PME vis à vis de leur établissement bancaire :

- **S'agissant du rééchelonnement des crédits (hors PGE)**, des milliers d'entreprises n'ont malheureusement pas pu obtenir, faute de caractère obligatoire pour les banques, de second report d'échéance de 6 mois mis en place pour les activités liées au tourisme telles que définies dans l'annexe 1 de l'arrêté du 13 juillet 2020. Cette situation les contraint aujourd'hui à reprendre les remboursements de leurs crédits bancaires alors que la très grande majorité d'entre elles sont toujours fermées et ne disposent plus de la trésorerie suffisante pour honorer le paiement de leurs engagements.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le surcoût des intérêts liés à l'allongement de la durée de crédit pratiqué par la plupart des réseaux bancaires, en total contradiction avec les engagements pris par la Fédération Bancaire Française dans leur communiqué de presse, le 15 mars dernier. Plus globalement, nous ne cessons d'être interpellés par les professionnels sur des situations ou les mesures annoncées n'ont pas ou peu été appliquées par les différentes banques.



- **S'agissant des prêts garantis par l'Etat (PGE)**, nous avons unanimement salué votre déclaration du 30 octobre dernier, permettant aux entreprises de bénéficier d'une année supplémentaire avant de commencer le remboursement du capital. Cette mesure était d'autant plus attendue par nos professionnels que ces prêts représentent plus des deux tiers (68%) du montant total des aides perçues par l'hôtellerie et 59% pour la restauration (source : France Stratégie).



Malgré cette bouffée d'oxygène, il apparaît que de nombreux chefs d'entreprise sont aujourd'hui contactés par leur banque pour mettre en place les conditions de remboursement des PGE souscrits alors même que leurs établissements sont pour la plupart encore fermés, sans aucune visibilité de réouverture. Un grand nombre d'entre eux nous font également part de leur crainte de ne pas pouvoir rembourser des mensualités calculées sur une période réduite à 4 années car cela supposerait une rentabilité bien supérieure à la période « pré-covid ».



Pire, toutes les entreprises redoutent de voir leur cotation banque de France se dégrader suite à la baisse de leurs fonds propres et aux demandes répétées de report de paiement.

Monsieur le Ministre, le contexte sanitaire actuel ne permet pas un fonctionnement normal de notre secteur d'activité et la plupart de nos entreprises sont aujourd'hui fermées par décision administrative ou en activité très limitée. Imaginer qu'elles dégagent suffisamment de ressources pour faire face à leurs engagements à court terme est illusoire. Bien au contraire, pour un grand nombre d'entre elles, les difficultés s'accumulent et le désespoir guette des milliers de chefs d'entreprise.



Pour toutes ces raisons, nous souhaitons vous renouveler **les propositions** que nous avons déjà formulées lors de nos échanges avec l'ensemble des organisations patronales du secteur :



- report des échéances bancaires (hors PGE) : mise en place automatique d'un report de 6 mois supplémentaires (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021) pour toutes les entreprises du secteur du tourisme dans tous les réseaux bancaires, sans pénalité, ni coût supplémentaire.

- prêt garanti par l'Etat (PGE) : mise en place de droit d'un second différé de remboursement de 12 mois pour toutes les entreprises du secteur du tourisme dans tous les réseaux bancaires, sans pénalité, ni coût supplémentaire. La durée maximale de remboursement du PGE serait également portée à 6 ans avec des taux d'intérêts encadrés de manière réglementaire.



- création d'un « PGE consolidation » amortissable sur une durée de 10 à 15 ans qui permettrait aux entreprises de regrouper toutes les dettes et créances accumulées, sans pénalité, ni coût supplémentaire. Les taux d'intérêts seraient par ailleurs encadrés de manière réglementaire.

Si ces mesures d'urgence permettront à des dizaines de milliers d'entreprises de garder la tête hors de l'eau, nous avons aussi pleinement conscience qu'elles auront également fortement alourdi leur endettement (9.75 milliards d'euros souscrits par le secteur CHRD au 11 janvier 2021).



C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions qu'une réflexion plus globale sur la revalorisation des fonds propres des PME puisse s'engager avec vos équipes : assouplissement des conditions des réévaluation libres d'actifs prévu par l'article 32 de la loi de finances 2021, transformation de tout ou partie des PGE en subvention d'exploitation, ou en obligations d'état, rapprochement avec les tribunaux de commerce pour sensibiliser à la mise en place de plan de sauvegarde,...).



Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à ces propositions et nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer pour échanger sur ces sujets.



Chambre Syndicale  
des Lieux Musicaux  
Festifs & Nocturnes

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Roland HEGUY  
Président Confédéral

Hervé BECAM  
Vice-Président Confédéral

